Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 031-213105802-20210719-2021_50-DE

DÉPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT de MURET

Folio n° 24
N° 2021.24

CANTON de PORTET/GARONNE

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	13
En Exercice :	13
Présents :	09
Votants :	13

L'an Deux Mil Vingt et Un
Le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12/07/2021

PRESENTS : Mesdames PAJAUD, ALAMINOS, CARLES, CHEFTEL.
Messieurs GARAUD. DUFOUR. GALEA. GARCIA. MAURETTE.
ABSENTS EXCUSES : Mme GROS, Mrs PELFORT, CONCATO, RADJA.
PROCURATION : Mme GROS a donné procuration à M. DUFOUR, M. PELFORT a donné procuration à Mme PAJAUD, M. CONCATO a donné procuration à M. MAURETTE, M. RADJA a donné procuration à Mme ALAMINOS.

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet

Madame Dominique ALAMINOS a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose, compte tenu des besoins liés au maintien du service public, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-3° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial, à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 031-213105802-20210719-2021_50-DE

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel de droit public serait recruté à durée déterminée pour une durée d'un an.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C1, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- **AUTORISE** le Maire à signer et engager toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette création d'emploi.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 et le seront aux budgets suivants.

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Centre de Gestion de la Haute-Garonne sera informé de la création de ce poste.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture
le 20/07/2021
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 19/07/2021
Le Maire J.C GARAUD

MAIRIE DE VILLATE
31 (Haute-Garonne)
R.F.